Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/04/2020
Reçu en préfecture le 22/04/2020
Affiché le
ID : 047-214701575-20200421-DELIB_2020_B_04-DE

N° 2020 B 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 20 avril 2020 à 17 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 avril 2020 s'est réuni le lundi 20 avril 2020 à 17 heures 00, en Visio conférence via l'application TEAMS, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, ANGELY Lydie, BORDERIE Sophie, BOUGUES Marie-Françoise, BRETAGNE Karine, CALZAVARA Martine - Adjointe, CAMPS Brigitte, CARBONNET Serge, CERUTI Michel, CHRISTEN Roland, CILLIERES Charles, COUZINEAU Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, DUBOURG Jean-Luc - Adjoint, FIGUÈS Fatima, GALDIN Nicole - Adjointe, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, HOCQUELET Joël, HOSPITAL Michel, JACQUET Josette, LABARDIN Philippe, MAHIEU Anne, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, MUNOZ Yolande, SPECOGNA Marilyn, VALAY Laurence, conseillers municipaux

Absents ou excusés : AILI Jocelyne, BALLEREAU Marie-Catherine, BROUILLON Hervé, CORREGES Jacqueline, GAY Laurent, MARCHAND Jean-Pierre,

Pouvoirs : de AILI Jocelyne à BENQUET Daniel, Maire, de BALLEREAU Marie-Catherine à BENQUET Daniel, Maire, de BROUILLON Hervé à CHRISTEN Roland, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de GAY Laurent à HOSPITAL Michel, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland

---

B.04

Vœu : organisation durant la période de la lutte contre la propagation du virus Covid 19.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT

L'ordonnance du Conseil des ministres du 1er avril 2020 vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. Elle consacre de coupler le renforcement des pouvoirs de l'exécutif à un renforcement de l'information des assemblées. Les élus locaux ainsi que les futurs conseillers municipaux qui ne sont pas encore installés seront destinataires de l'ensemble des décisions prises par l'exécutif local. Les actes pris dans le cadre de cette délégation continueront d'être soumis au contrôle de légalité. Cette disposition a été anticipée par la mairie de Marmande qui a télétransmis intégralement depuis le début de la gestion de crise tous les actes, les décisions, les arrêtés municipaux, et les autorisations dérogatoires individuelles de déplacement. Les deux premières catégories font l'objet d'une publicité sur le site de la ville.

Concernant l'avenir immédiat, notre situation institutionnelle exceptionnelle requiert une réaction adaptée, il est ainsi proposé :

- De nous affranchir de concepts d'appartenance politique pendant la durée de la période transitoire pour participer à une gestion collégiale de la ville de Marmande dans le cadre des dispositions nouvelles de l'ordonnance précitée,

Envoyé en préfecture le 22/04/2020
Reçu en préfecture le 22/04/2020
Affiché le
ID : 047-214701575-20200421-DELIB_2020_B_04-DE

- De réduire l'exercice des délégations au Maire au strict nécessaire de l'activité de gestion de crise de lutte contre le COVID 19 sur la période,
- De réduire la section d'investissement au strict entretien de nos infrastructures publiques ou privées, à l'exclusion de tout dossier stratégique sans l'avis du Conseil Municipal,
- D'analyser l'impact de cette crise sanitaire sur le plan social (administrés) et budgétaire (administration),
- De préparer et de décliner les mesures de résilience, de déconfinement et de reprise de l'activité générale en prenant appui sur les mesures nationales, régionales, départementales et intercommunales.

Sur le plan de la poursuite du dialogue démocratique, il est proposé :

- D'organiser une cellule de veille « élus » hebdomadaire par vidéo, sans caractère institutionnel. La première cellule pourra se tenir dès les questions techniques réglées
- De réorganiser les commissions de manière non institutionnelle, pour favoriser le travail d'équipe autour de thèmes pré-identifiés et incontournables.

Afin de permettre la mise en place de cette gestion collégiale, il est proposé de conserver les périmètres de délégation des élus et des conseillers actuels et d'associer chaque élu qui le désire à la gestion courante de la municipalité et à la gestion de crise, suivant un tableau de missions proposé ci-après :

PROPOSITION DE MISSIONS DE CONSEILLERS DELEGUES			
Secteur	Mission	Conseiller	Elu référent
Assistance / Solidarité	Lien avec Marmande Solidarité Covid		M. Calzavara
Prospective sociale	Diagnostic d'anticipation des besoins		M. Calzavara
Economie locale	Suivi et coordination des plans d'urgence		M. le Maire
Commerce	Lien, information, suivi des dossiers, reprise d'activité		M. le Maire
Marchés / Alimentation / Drive	Suivi et garanties auprès des institutionnels		M. le Maire
Pandémie	Suivi des cas / Désinfection/ Communication		M. le Maire
Déconfinement interne	Protection des agents en lien avec les RH		M. le Maire
Déconfinement population	Protection de la population, assistance logistique		M. le Maire
Gestion des matériels	Approvisionnement en GHD, masques, gants (Agents, pros)		JL. Dubourg
Education	Suivi des fournitures aux enfants scolarisés à domicile		N. Galdin
Confection de masques	Mise en lien fournisseurs / Couturières		M. Calzavara
Recyclage pour masques	Mise en lien recycleries ou dons / Couturières		M. le Maire
Coordination dans les quartiers	Coordination de l'opérationnel dans les quartiers		M. le Maire
Missions habituelles à renforcer			
Espaces verts	Préparation des espaces publics et sportifs au Déconfinement	Jean-Pierre Marchand	JL. Dubourg
Ordures ménagères	Mesures palliatives au déficit du service et reprise	Patrick Couzineau	JL. Dubourg
Propreté	Préparation des espaces publics au Déconfinement	Roland Christen	JL. Dubourg

Envoyé en préfecture le 22/04/2020
Reçu en préfecture le 22/04/2020
Affiché le
ID : 047-214701575-20200421-DELIB_2020_B_04-DE

Les élus volontaires seront nommés conseillers délégués spéci[illegible] délégation de fonction et de signatures par arrêté du maire à l'issu du présent Conseil. Ils recevront à ce titre une indemnité de fonction d'élu telle qu'arrêtée par les dispositions en vigueur à la mairie de Marmande.
Si plusieurs élus sont candidats à une même mission, le maire soumettra à l'avis du Conseil, les noms des prétendants pour recueillir l'avis de ces membres.

Le Conseil municipal
après en avoir délibéré :

Décide de prendre acte de la volonté des membres du Conseil Municipal de participer à la gestion courante collégiale de la collectivité, pendant la période de gestion de crise de la lutte contre le COVID 19.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 avril 2020

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

MAIRIE DE MARMANDE (47) Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 22/04/2020
et de sa transmission au contrôle de légalité le 22/04/2020.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

MAIRIE DE MARMANDE (47) Lot-et-Garonne